
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1880.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880 (1).

Amendement à l'article 46.

Les soussignés ont l'honneur de proposer à la Chambre, de porter le crédit de 294,200 francs à la somme de 300,800 francs, soit une majoration de 6,600 francs.

LÉON D'ANDRIMONT.
F. DE MACAR.
GILLIEAUX.
SABATIER.
BOCKSTAEL.

(1) Budget, n° 87, VIII (session de 1878-1879).
Rapport, n° 50.
